

# Compte-rendu de la séance du 5 mars 2021



**Étaient présents** : Laurent KRIEGER (maire), Chantal HENRY (1<sup>ère</sup> adjointe), Denis STAHL (2<sup>ème</sup> adjoint), Matthieu STOLL (3<sup>ème</sup> adjoint), Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christian HUFFLING, Christiane FISCHER, Frédéric MOSTER, Laurent BESCOND, Anne-Catherine RUCK, Florence BISCH

**Était absent** : Frédéric SCHOENHENTZ

Le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, cette demande est acceptée par tous les conseillers.

Les comptes rendus de la séance du 22 janvier 2021 et de la séance du 25 février 2021 ont été approuvés à l'unanimité.

## 1- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 (dressé par la Commune, approuvé par 13 voix pour et 1 abstention) et le compte de gestion 2020 (dressé par le Trésorier, approuvé à l'unanimité) ont été arrêtés comme suit :

Réalizations 2020			Reports 2019	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	Recettes	424 560,70 €		
	Dépenses	264 534,88 €		
		160 025,82 €	231 430,73 €	391 456,55 €
<hr/>				
Investissement	Recettes	144 378,12 €		
	Dépenses	140 601,68 €		
		- 4 776,44 €	- 7 629,56 €	- 2 853,12 €
				388 603,43€

**Résultat global de clôture : 388 603,43 €**

Tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 106 867,20 € et en recette d'investissement de 83 855,- € les conseillers décident **d'affecter le résultat global de clôture comme suit**

- la somme 365 591,23 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté
- la somme de 2 853,12 € au compte 001, déficit d'investissement reporté
- la somme de 25 865,32 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé

## 2- Achat et installation de bornes de propreté canine

Le maire informe les conseillers de son intention de prendre un arrêté réglementant la circulation des chiens qui devront être tenus en laisse dans la commune et instituant l'obligation, pour les propriétaires, de ramasser les déjections de leur animal. Pour régler ce problème de propreté récurrent, notamment près de l'enclos du lavoir et à proximité du City Parc, les élus, à l'unanimité, décident d'installer des bornes d'hygiène canine équipées d'une poubelle et d'un distributeur de sachets pour un montant de 350 € HT/pièce (Manutan Collectivités). Après l'installation des bornes canines et à l'entrée en vigueur de l'arrêté instaurant des amendes pour les contrevenants, un avis présentant cette nouvelle réglementation sera distribué aux habitants du village.

### **3- Confirmation de l'obligation d'un permis de démolir**

Le Conseil communautaire de janvier dernier a voté l'instauration du permis de démolir sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Le Maire précise aux conseillers que ce choix a été fait en 2013 à Gougenheim et propose aux élus de confirmer cette obligation sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, à l'exception des démolitions visées à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme. Les élus acceptent à l'unanimité.

### **4- Remplacement d'un employé en arrêt maladie**

Afin de pourvoir au remplacement d'un employé en arrêt maladie, le maire souhaite avoir la possibilité d'engager un agent en CDD, renouvelable si nécessaire et dans la limite de la durée de l'absence de l'employé remplacé. A l'unanimité, les conseillers autorisent le maire à prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services de la commune.

### **5- Compte rendu des commissions**

**Commission Ressources Humaines** : Madame Chantal Henry fait un premier bilan, plutôt positif, des prestations de nettoyage de la société AktivProp employée depuis début janvier pour l'entretien de la mairie et de l'école.

**Commission Bâtiments/Voirie/Espaces verts** L'Association pour la Sauvegarde des Maisons Alsaciennes (ASMA) ayant déposé un recours contre le PLUi car certaines communes n'y ont pas inscrit les maisons alsaciennes méritant une protection particulière, la commission, avec l'appui de l'ASMA et de notre association locale pour la protection des maisons alsaciennes, a identifié un certain nombre de maisons ou éléments remarquables. Différents niveaux de protection ont été attribués afin de permettre la conservation du patrimoine et seront pris en compte par le cabinet d'étude qui accompagne la Communauté de communes dans la modification du PLUi. Une enquête publique aura lieu dans les prochains mois. Le maire rappelle que l'objectif est de préserver le patrimoine sans pour autant pénaliser les propriétaires et remercie les membres de la commission pour leur collaboration et leur investissement dans ce dossier.

### **6 - Divers**

**Correspondant défense** Monsieur Alphonse Muller est nommé correspondant défense et fera le lien entre la commune et les autorités militaires.

**Dysfonctionnement du chauffage à la salle des fêtes** La pompe principale en entrée de chaudière sera remplacée.

**Paratonnerre** Des défauts dans l'installation électrique du paratonnerre ont été signalés lors de la dernière visite de contrôle, plusieurs devis seront demandés.

**Travaux rue des Acacias** En prévision des travaux de voirie, le maire souhaite échanger avec les habitants de la rue, un rendez-vous en distanciel sera programmé dans les prochaines semaines.

**Aménagement de défense contre les coulées d'eau boueuse** Les réunions avec le SDEA et les propriétaires des terrains concernés se poursuivent. Le maire propose l'organisation d'une réunion d'information publique pour présenter les aménagements prévus dès que la situation sanitaire le permettra.

Les prochains conseils municipaux sont programmés à 20h30 les 9 avril et 7 mai 2021.

*Le maire : Laurent KRIEGER*